



Rétractation pour un blender utilisé

Par **melluc**, le **21/03/2016 à 15:51**

Bonjour, j'ai utilisé un blender acheté par Internet. Je souhaite le retourner car il ne me convient pas. Je suis encore dans les délais de rétractation. Puis-je le renvoyer? Merci de votre réponse.

Par **janus2fr**, le **21/03/2016 à 15:57**

Bonjour,
La jurisprudence est claire sur ce sujet, le droit de rétractation existe bien si le produit a été utilisé.
Si votre vendeur vous pose problème, nous vous fournirons des références juridiques...

Par **melluc**, le **21/03/2016 à 17:19**

Merci! Dois-je faire un courrier pour les avertir de mon renvoi de l'appareil? En recommandé?

Par **janus2fr**, le **21/03/2016 à 20:51**

A voir avec le vendeur car les vendeurs internet ont souvent une procédure de renvoi du style étiquette à télécharger et à coller sur le colis ou formulaire à remplir en ligne.

Par **melluc**, le **21/03/2016 à 21:40**

Merci beaucoup pour votre réponse si rapide! Je vais tenter de trouver l'info sur leur site. Je leur ai envoyé un mail mais toujours pas de réponse...

Par **melluc**, le **26/03/2016 à 21:22**

Bonsoir, je reviens vers vous car il y a des rayures sur un des bols. Sur leur site, ils écrivent: "Tout Produit incomplet, abîmé, endommagé ne sera ni remboursé ni échangé." Est-ce dans la loi? Merci d'avance!